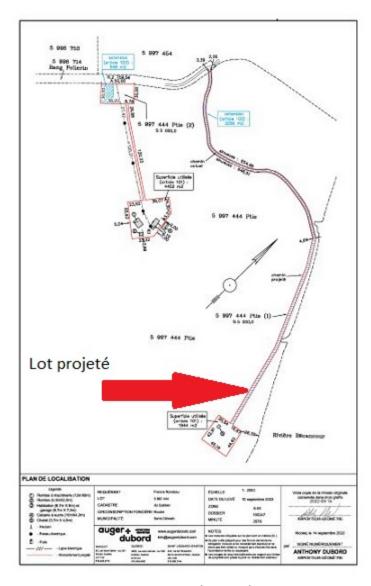
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance régulière du 3 octobre 2022, le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné: Rang Pellerin, Lot # 5 997 444



Nature et effets : Règlement de lotissement # 2015-06

- Article 22: Permettre une ligne latérale de lot ayant un angle inférieur à 75 degrés;
- Article 26: Permettre un lot de forme irrégulière ne possédant pas un rectangle qui respecte le frontage et la profondeur requise;
- Article 31, tableau #7:
 Réduction du frontage au chemin de 50 m à 5.65 m et permettre une profondeur inférieure à 75 m, lot de forme irrégulière;

Si la demande est acceptée, permettra la création d'un nouveau lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

DONNÉ à Saint-Célestin ce 16e jour de septembre 2022

Dandel Birdoue

Greffier-Trésorier (e)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), <u>Donald Brideau</u>, <u>directeur général & greffier-trésorier</u> de la municipalité <u>de Saint-Célestin (paroisse)</u>, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2022 entre <u>13:00</u> et <u>17:00</u> heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2022.

Dandd Birdour